



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides de l'Etat

Question écrite n° 46988

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les difficultés liées à l'application du décret du 10 mars 1972 relatif au régime des subventions d'investissement accordées par l'Etat dans le secteur forestier. L'article 10 de ce décret prévoit en effet que la décision attributive de subvention doit être un préalable au commencement d'exécution de l'opération à subventionner. Or les contraintes inhérentes aux activités forestières, notamment les travaux de plantation, semblent souvent incompatibles avec le strict respect de cette disposition, compte tenu notamment du délai des procédures administratives. Dans ce contexte, l'attente de la décision d'attribution d'une subvention peut conduire à la destruction de plants et au report de certaines opérations. Ces retards apparaissent particulièrement préjudiciables au maintien d'un espace naturel fragile. En outre, les obligations résultant de l'article 10 de ce décret contribuent à ralentir considérablement les procédures d'acquisition de terres boisées par les collectivités territoriales, elles-mêmes soumises à des prescriptions légales et réglementaires. Dans ces conditions, les promesses de vente des propriétaires sont rapidement caduques. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer dans quelles conditions pourrait être envisagée une dérogation permanente à l'article 10 du décret du 10 mars 1972, autorisant le commencement d'exécution des travaux de plantations forestières ou l'acquisition des terres boisées, dès la réception du dossier de demande de subvention par le préfet, ou à l'issue d'un examen préalable sommaire. Une telle disposition pourrait prévoir que les dépenses engagées avant l'acceptation de la subvention par le demandeur sont entièrement à sa charge.

Données clés

Auteur : [M. Marsaud Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46988

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 64